

CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉMOCRATIQUE

Veille solidaire de Vierzon

Préambule

Le Collectif et Observatoire Citoyen de Vierzon est un espace de vigilance démocratique, d'éducation populaire, de solidarité et d'action citoyenne locale.

Il rassemble des habitantes et habitants, des personnes non encartées, des militantes et militants associatifs, des membres de diverses sensibilités progressistes, des élu·es, des ancien·es candidat·es, ainsi que toute personne attachée aux valeurs républicaines, démocratiques et humanistes.

Cette diversité est une force.

Elle impose une exigence : celle du respect, de la rigueur, de la transparence et de l'intérêt général.

La présente charte s'applique à toute personne agissant au nom du collectif ou de l'association.

1. Nous défendons la démocratie locale

Nous affirmons notre attachement :

- au suffrage universel ;
- au pluralisme politique ;
- à la liberté d'expression ;
- au droit d'association ;
- à la transparence de la vie publique ;
- au contrôle citoyen des institutions locales ;
- à l'égalité d'accès aux services publics.

Nous refusons toute banalisation des logiques autoritaires, discriminatoires ou de mise à l'écart d'une partie de la population.

2. Nous sommes indépendants

Le collectif est indépendant de tout parti, de tout syndicat et de tout culte.

Cette indépendance n'interdit ni l'engagement, ni les convictions, ni la présence de membres encartés ou d'élus.

Elle signifie :

- aucune captation du collectif par une organisation ;
- aucune subordination à un appareil politique ;
- aucune instrumentalisation électorale permanente ;
- aucune confusion entre le collectif et une campagne.

3. Nous refusons toutes les discriminations

Aucun propos ni comportement discriminatoire n'est toléré.

Sont incompatibles avec notre cadre :

- racisme ;
- antisémitisme ;
- islamophobie ;
- sexisme ;
- misogynie ;
- LGBTphobies ;
- validisme ;
- mépris social ;
- stigmatisation des personnes précaires, étrangères, migrantes ou minorisées.

4. Nous refusons la violence et l'intimidation

Le collectif rejette :

- les menaces ;
- les pressions ;
- le harcèlement ;
- les violences verbales ;
- les violences physiques ;
- les appels à la haine ;
- les pratiques d'intimidation politique.

Nous nous engageons à protéger nos membres et à documenter toute atteinte grave à leur sécurité, à leur dignité ou à leurs droits.

5. Nous pratiquons une parole publique responsable

Nous voulons une parole forte, mais juste.

Nous nous engageons à :

- vérifier les faits ;
- distinguer faits, analyses et opinions ;
- éviter la rumeur ;
- éviter la diffamation ;
- ne pas propager d'informations non vérifiées ;
- ne pas exposer inutilement des personnes privées.

Nous pouvons dénoncer fermement des choix politiques, des décisions publiques, des dérives idéologiques ou des pratiques institutionnelles, mais sans renoncer à la rigueur.

6. Nous respectons le contradictoire et le débat

Le collectif n'est pas un espace d'unanimisme forcé.

Les désaccords sont légitimes, à condition qu'ils s'expriment :

- sans violence ;
- sans humiliation ;
- sans domination ;
- sans mise à l'écart arbitraire.

La pluralité interne est reconnue comme une richesse.

7. Nous protégeons l'intérêt général contre les intérêts de clan

Le collectif agit pour l'intérêt général local.

Il ne peut être utilisé :

- pour régler des comptes personnels ;
- pour des ambitions individuelles dissimulées ;
- pour une prise de contrôle par un courant unique ;
- pour détourner des ressources collectives.

8. Nous garantissons la transparence

Les décisions importantes doivent être tracées.

Les finances doivent être lisibles.

Les adhérent·es doivent pouvoir connaître :

- les grandes orientations ;
- les décisions structurantes ;
- l'usage des ressources ;
- les responsables mandatés.

9. Nous protégeons les données et les personnes

Les listes d'adhérents, contacts, soutiens, bénévoles ou participants :

- ne sont pas des fichiers de campagne ;
- ne peuvent être transmis à des tiers sans consentement ou base légale ;
- doivent être protégés contre tout usage abusif.

La sécurité des personnes prime sur la visibilité publique.

10. Nous séparons clairement le collectif, les partis, les élus et les campagnes

Des membres peuvent être :

- élus ;
- colistiers ;
- militants de partis ;
- responsables associatifs.

Mais le collectif n'est pas :

- un parti ;
- un groupe d'opposition institutionnel ;
- une permanence électorale ;
- une structure de financement politique.

Cette séparation protège le collectif juridiquement, politiquement et moralement.

11. Nous assumons une vigilance citoyenne ferme

Le collectif se donne le droit et le devoir de :

- observer ;
- documenter ;
- alerter ;
- contester ;
- proposer ;
- mobiliser ;
- saisir les autorités compétentes si nécessaire.

Nous refusons le silence face aux atteintes à la démocratie locale, aux discriminations, aux reculs des droits, aux violences politiques, à l'affaiblissement des services publics ou aux décisions contraires à l'intérêt général.

12. Engagement personnel

Toute personne agissant au nom du collectif s'engage à :

- respecter cette charte ;
- contribuer à un climat de confiance ;
- privilégier l'intérêt général ;
- ne pas exposer inutilement le collectif à des risques juridiques ;
- signaler tout dysfonctionnement grave.

13. Mise en œuvre

Le non-respect grave ou répété de la présente charte peut entraîner :

- un rappel à l'ordre ;
- une suspension de mandat ou de fonction ;
- une suspension d'accès à certains espaces ;
- une radiation, selon les procédures prévues par les statuts et le règlement intérieur.